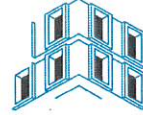




Département du Calvados  
Mairie de TREVIÈRES  
17 Place Charles Delangle  
14710 TREVIÈRES



PATRIMOINE DE LA  
RECONSTRUCTION  
EN **NORMANDIE**

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 mars à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

**Étaient présents :**

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1<sup>er</sup> adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2<sup>ème</sup> adjoint, Frédéric FOSSEY - 3<sup>ème</sup> adjoint, Françoise LE MARQUAND, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Bruno LEFRANÇOIS, Martial LEGROS, Delphine BOULOT

**Étaient excusés :** Gérald ROUSSEUW (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Martial LEGROS)

Le quorum étant atteint, l'assemblée désigne Loïc PERIOT en tant que secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

1. Validation du procès-verbal de la séance du 20 février 2024
2. Comptes Financiers Uniques 2023 :
  - a. 71100 : Commune
  - b. 71103 : Camping
  - c. 71104 : Station-Service
3. Affectation des résultats - exercice 2023 :
  - a. 71100 : Commune
  - b. 71103 : Camping
  - c. 71104 : Station-Service
4. UFCV – animations intergénérationnelles : participation communale 2023
5. Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de la fonction publique territoriale
6. Zone d'Accélération des Energies Renouvelables
7. Terrain communal du clos fourmier : avenant
8. Compte rendu des commissions
9. Questions diverses

**1. Validation du procès-verbal de la réunion du 20 février 2024**

L'assemblée n'émet aucune remarque sur le procès-verbal de la réunion du 20 février 2024.

**Le compte-rendu est donc validé à l'unanimité.**

**2. Comptes Financiers Uniques 2023**

**a- 71100 : Commune**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération numéro 2023-123 du 28 novembre portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 de la commune de TREVIÈRES (**budget 71100**) ;

Vu le Compte Financier Unique de la commune de TREVIÈRES (**budget 71100**) ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – Budget 71100 :**

71100 COMMUNE	FONCTIONNEMENT		TOTAL	INVESTISSEMENT		TOTAL
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	
	Déficits	Excédents		Déficits	Excédents	
Résultat reporté		425 815,51 €	425 815,51 €		256 608,29 €	256 608,29 €
Opérations 2023	830 942,94 €	940 535,93 €	109 592,99 €	392 484,92 €	376 905,65 €	-15 579,27 €
TOTAUX	830 942,94 €	1 366 351,44 €	535 408,50 €	392 484,92 €	633 513,94 €	241 029,02 €
Résultats de clôture						776 437,52 €
Restes à réaliser					26 733,49 €	26 733,49 €

**Teneur des discussions :** Echanges et questions diverses sur le détail des dépenses et des recettes. Mireille et Maryline apportent les précisions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, **à l'unanimité** (Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote) :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A	P   C   A	P   X   C   A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P   X   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A		

**- APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 de la commune de TREVIERES, budget 71100

**- DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**b- 71103 : Camping**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération numéro 2023-123 du 28 novembre portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 du camping de TREVIERES (**budget 71103**) ;

Vu le Compte Financier Unique du camping de TREVIERES (**budget 71103**) ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – Budget 71103 :**

71103 CAMPING	FONCTIONNEMENT		TOTAL	INVESTISSEMENT		TOTAL
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	
	Déficits	Excédents		Déficits	Excédents	
Résultat reporté		15 676,12 €	15 676,12 €	15 909,09 €		-15 909,09 €
Opérations 2023	19 621,34 €	30 185,95 €	10 564,61 €	12 711,41 €	23 530,43 €	10 819,02 €
TOTAUX	19 621,34 €	45 862,07 €	26 240,73 €	28 620,50 €	23 530,43 €	-5 090,07 €
Résultats de clôture						21 150,66 €
Restes à réaliser						0,00 €

**Teneur des discussions :** Echanges et questions diverses sur le détail des dépenses et des recettes. Mireille et Maryline apportent les précisions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, **à l'unanimité** (Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote) :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A	P   C   A	P   X   C   A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P   X   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A		

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 du camping de TREVIERES, budget 71103

- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**c- 71104 : Station-service**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération numéro 2023-123 du 28 novembre portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 de la station-service de TREVIERES (**budget 71104**) ;

Vu le Compte Financier Unique de la station-service de TREVIERES (**budget 71104**) ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – Budget 71104 :**

71104 STATION- SERVICE	FONCTIONNEMENT		TOTAL	INVESTISSEMENT		TOTAL
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	
	Déficits	Excédents		Déficits	Excédents	
Résultat reporté		74 702,17 €	74 702,17 €		27 360,46 €	27 360,46 €
Opérations 2023	1 261 543,66 €	1 257 046,53 €	-4 497,13 €	7 222,00 €	9 015,94 €	1 793,94 €
TOTAUX	1 261 543,66 €	1 331 748,70 €	70 205,04 €	7 222,00 €	36 376,40 €	29 154,40 €
Résultats de clôture						99 359,44 €
Restes à réaliser						0,00 €

**Teneur des discussions :** Echanges et questions diverses sur le détail des dépenses et des recettes. Mireille et Maryline apportent les précisions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, **à l'unanimité** (Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote) :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P   X   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P   X   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P   X   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A		

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 de la station-service de TREVIERES, budget 71104

- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**3. Affectation des résultats - exercice 2023**

**a- 71100 : Commune**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Les résultats de l'exercice, 2023, figurant dans le compte administratif 2023 approuvé, étant les suivants :

**71100 - FONCTIONNEMENT**

Résultat 2022	425 815,51
Résultat 2023	109 592,99
<b>RÉSULTAT DE CLOTURE 2023</b>	<b>535 408,50</b>

**71100 - INVESTISSEMENT**

Résultat 2022	256 608,29
Résultat 2023	-15 579,27
<b>RÉSULTAT DE CLOTURE 2023 (cpt 001)</b>	<b>241 029,02</b>
Solde des Restes à réaliser (Investissement)	26 733,49

BESOIN DE FINANCEMENT

0,00

AFFECTATION EN RÉSERVE OBLIGATOIRE

0,00

AFFECTATION EN RÉSERVE COMPLÉMENTAIRE

0,00

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

**Décide d'affecter le résultat de la manière suivante**

AFFECTATION EN RÉSERVE 2024 (cpt 1068)

0,00

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR 2024 (cpt 002)

535 408,50

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, **à l'unanimité** :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P   X   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P   X   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P   X   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A		

**b- 71103 : Camping**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Les résultats de l'exercice 2023, figurant dans le compte administratif 2023 approuvé, étant les suivants :

71103 - FONCTIONNEMENT

Résultat 2022	15 676,12
Résultat 2023	10 564,61
RÉSULTAT DE CLOTURE 2023	26 240,73

71103 - INVESTISSEMENT

Résultat 2022	-15 909,09
Résultat 2023	10 819,02
RÉSULTAT DE CLOTURE 2023 (cpte 001)	-5 090,07
Solde des Restes à réaliser (Investissement)	0,00

BESOIN DE FINANCEMENT

AFFECTATION EN RÉSERVE OBLIGATOIRE

AFFECTATION EN RÉSERVE COMPLÉMENTAIRE

5 090,07

5 090,07

0,00

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

**Décide d'affecter le résultat de la manière suivante**

AFFECTATION EN RÉSERVE 2024 (cpte 1068)	5 090,07
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR 2024 (cpte 002)	21 150,66

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :**

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P   X   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A	P   C   A	P   X   C   A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P   X   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A		

**c- 71104 : Station-service**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Les résultats de l'exercice 2023, figurant dans le compte administratif 2023 approuvé, étant les suivants :

71104 - FONCTIONNEMENT

Résultat 2022	74 702,17
Résultat 2023	-4 497,13
RÉSULTAT DE CLOTURE 2023	70 205,04

71104 - INVESTISSEMENT

Résultat 2022	27 360,46
Résultat 2023	1 793,94
RÉSULTAT DE CLOTURE 2023 (cpte 001)	29 154,40
Solde des Restes à réaliser (Investissement)	0,00

BESOIN DE FINANCEMENT

AFFECTATION EN RÉSERVE OBLIGATOIRE

AFFECTATION EN RÉSERVE COMPLÉMENTAIRE

0,00

0,00

0,00

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

**Décide d'affecter le résultat de la manière suivante**

AFFECTATION EN RÉSERVE 2024 (cpte 1068)	0,00
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR 2024 (cpte 002)	70 205,04

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :**

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P   X   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A	P   C   A	P   X   C   A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P   X   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A		

#### 4. UFCV – animations intergénérationnelles : participation communale 2023

La subvention à verser au titre de 2023 pour la participation communale au financement du poste de l'animateur intergénérationnel s'élève à 10 000 €.

**Teneur des discussions :** Cette subvention n'avait pas été demandée sur 2023 et donc pas votée sur le budget 2023. Il s'agit d'intégrer cette dépense au budget 2024 suite à la réception de la demande tardive par l'UFCV début 2024. A partir de maintenant les appels à cotisation seront mensuels.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :**

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P   X   C     A	P   X   C     A	P   X   C     A	P   X   C     A	P   X   C     A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P     C     A	P   X   C     A	P   X   C     A	P     C     A	P   X   C     A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P   X   C     A	P   X   C     A	P   X   C     A		

- **Accepte le versement de 10 000 € à l'UFCV pour le financement du poste « animateur » des activités intergénérationnelles, au titre de l'année 2023**
- **Autorise Madame le Maire à engager cette dépense**

#### 5. Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de la fonction publique territoriale

Le projet de délibération élaboré lors de la réunion du conseil municipal du 28/11/2023 (DCM 2023-130) a été validé par le Comité Social Territorial du Centre de Gestion le 08/02/2024. Les collègues des représentants du personnel et des représentants des employeurs ont émis à l'unanimité un avis favorable.

Cet avis doit être porté à la connaissance des agents en fonction dans notre collectivité

**Teneur des discussions :** Validation du sujet déjà voté en conseil municipal. Cette prime sera versée sur les salaires de mars 2024.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :**

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P   X   C     A	P   X   C     A	P   X   C     A	P   X   C     A	P   X   C     A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P     C     A	P   X   C     A	P   X   C     A	P     C     A	P   X   C     A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P   X   C     A	P   X   C     A	P   X   C     A		

- **Valide le projet de délibération du 28/11/2023 suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion**

#### 6. Zone d'Accélération des Energies Renouvelables

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit que les communes puissent définir, après concertation des habitants, des « zones d'accélération » favorables à l'accueil de projets d'énergies renouvelables (ZAE nR) : méthanisation, réseau de chaleur, photovoltaïque, éolien.

La commune a donc engagé une concertation avec les habitants en les conviant à une réunion publique afin de recueillir leurs avis le lundi 12 février à 18h30 à la salle des fêtes.

A la suite de cette réunion, un registre et une exposition des cartes présentées lors de la réunion ont été installés dans le hall de la mairie jusqu'au 08/03/2024.

Une commission de travail des élus a eu lieu le 08/03/2024 à 18h00 pour définir les zones à proposer au conseil municipal.

- **Energie solaire : installation photovoltaïque sur toitures : toute la commune**



- Energie solaire : ombrières sur les parkings de plus de 500 m<sup>2</sup> : parkings cimetière, entreprise DUMAS (chemin des gosnons, pôle santé intercommunal, stade municipal Rémy Buaille, gymnase intercommunal, EHPAD Hexagone



**Teneur des discussions :** Aucun retour écrit des habitants sur le registre mis à disposition à la mairie. Pas de carte définie sur les projets de méthanisation, ils seront étudiés au cas par cas. Pas de carte pour l'éolien car la zone potentiellement concernée est finalement interdite de tout projet par le ministère des armées (zone de radars).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :**

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSEY- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P   X   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A	P   C   A	P   X   C   A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P   X   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A		

- **DEFINIT** comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées ci-dessus
- **VALIDE** la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur le sous-préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département du Calvados, ainsi qu'à Isigny-Omahia Intercom.

#### 7. Terrain communal du clos fournier : avenant

Le terrain communal du Clos Fournier a été mis en vente et un compromis a été signé le 20/09/2023.

Le futur acquéreur souhaite une prolongation du délai pour la signature définitive fixée au 15/05/2024 afin de couvrir le délai d'instruction du permis de construire. Il est donc nécessaire de signer un avenant fixant la nouvelle date au 15/09/2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P   X   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A	P   C   A	P   X   C   A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P   X   C   A	P   X   C   A	P   X   C   A		

**Autorise Madame le Maire à signer l'avenant pour prolonger le délai de signature jusqu'au 15/09/2024**

8. Compte-rendu des commissions communales

9. Questions diverses

- Délégations exercées : sans objet
- Mutation de Monsieur MADELAINE
- Ville ambassadrice du don d'organes
- Zone de fraîcheur : réunion de pré-cadrage du projet / recours à un écologue
- Organisation des concerts proposés par l'intercom : 14/04 et 23/08/2024

**Pas de disponibilité de nos agents communaux pour aider à ces dates.**

o Dates :

- Restitution des architectes en résidence : 17/03/2024 à 10h00
- Réunion publique 80<sup>ème</sup> : 18/03/2024 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **21h55**

**La prochaine réunion est fixée au 09/04/2024 à 20h00**

**Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance :**

25. Comptes Financiers Uniques 2023 :
  - a. 71100 : Commune
  - b. 71103 : Camping
  - c. 71104 : Station-Service
26. Affectation des résultats - exercice 2023 :
  - a. 71100 : Commune
  - b. 71103 : Camping
  - c. 71104 : Station-Service
27. UFCV – animations intergénérationnelles : participation communale 2023
28. Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de la fonction publique territoriale
29. Zone d'Accélération des Energies Renouvelables
30. Terrain communal du clos fourmier : avenant

Signature du Président et du secrétaire de séance :

Président	Secrétaire
